

Info COVID-19

Bulletin d'information interne exceptionnel à destination des agents



Un psychologue à votre écoute

Une permanence
téléphonique de 8h à
18h - **03 86 69 40 40**



Des suggestions, des
idées, une adresse :
**suggestioncovid19@
ch-nevers.fr**

Le mot du Directeur

Un bulletin d'information spécial pour toute la durée de la crise sanitaire.

Vous informer le plus précisément possible, le plus utilement possible, telle est la vocation de ce bulletin spécial COVID-19. Plusieurs fois par semaine, durant toute la durée de cette situation exceptionnelle, ce bulletin nous permettra de mieux vous informer, de répondre à vos interrogations et d'être à votre écoute. Ainsi nous ouvrons ce jour une boîte e-mail afin de recueillir toutes les suggestions, toutes les idées qui peuvent permettre d'améliorer facilement la vie quotidienne des soignants et des médecins et ainsi contribuer à avoir la meilleure prise en charge possible pour nos patients durant cette période. Je profite de ce premier numéro aussi pour vous remercier pour le dévouement dont vous avez fait preuve, particulièrement depuis le début de cette crise, qui fait honneur à nos établissements et à notre groupement. Tous les jours les Nivernais expriment largement leur large soutien pour votre engagement, tous les jours je mesure aussi de mon côté toute votre implication auprès de nos patients, tous les jours au sein des services nous obtenons des victoires, continuons.

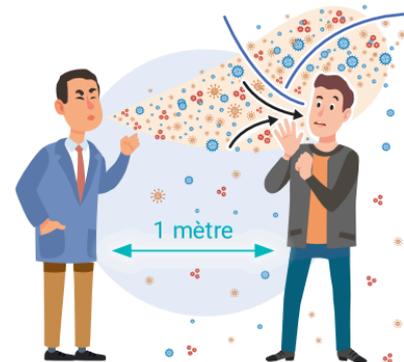
Jean-Michel SCHERRER, Directeur du GHT de la Nièvre



Tout savoir sur le juste port de masque

Mode de transmission du COVID-19

- Transmission de type gouttelettes **jusqu'à une distance d'environ 1 mètre**
- Transmission par les mains (**manuportage**)



Indications du port de masque chirurgical

POUR LE SOIGNANT



- En cas de **contact avec un patient/résident présentant des signes d'infection respiratoire** (toux, expectoration, rhume, ...)
- Quand le **professionnel présente lui-même des signes d'infection respiratoire** (toux, expectoration, rhume, ...)

POUR LE PATIENT EN AMBULATOIRE



- S'il y a des **signes d'infection respiratoire** (toux, expectoration, rhume) et une exposition de personnes non protégées (sortie de chambre ou de salle de consultation)

POUR LE PATIENT SEUL EN CHAMBRE



- Le cumul de port de masque chirurgical soignant/soigné est indiqué uniquement pour les patients/résidents à risque de formes sévères

Indications du port d'appareil de protection respiratoire (FFP)

- Masques filtrant de protection de type FFP2 réservés **exclusivement** aux personnels soignants qui réalisent des **gestes médicaux invasifs, ou des manœuvres, au niveau de la sphère respiratoire** (prélèvement naso-pharyngé, intubation, extubation, ventilation mécanique, aspirations, ventilation non invasive)





Règles du port de masque chirurgical

Masque à usage médical dit "masque chirurgical" à usage unique :

protège l'environnement du porteur et limite l'exposition des soignants aux gouttelettes
Norme NF EN 14483 : Efficacité de filtration bactérienne notées I ou II, Lettre R si le masque est résistant aux éclaboussures de liquides

IMPORTANT :

- ▶ Toute manipulation d'un masque doit être encadrée par geste d'hygiène des mains (friction hydro-alcoolique)
- ▶ Le port de masques chirurgicaux ne doit pas dépasser la durée maximale de temps correspondant à leur **efficacité**, dans la limite de l'**acceptabilité et de l'intégrité du masque** durant leur activité professionnelle (à changer toutes les 4h selon les préconisations du fabricant)



1 Friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou lavage à l'eau et au savon



2 Prenez le masque, le **bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur**. Placez-le sur le visage en le tenant **par les lacets supérieurs**



3 Nouez les lacets supérieurs **sur le haut de la tête**, puis nouez les lacets inférieurs **au niveau de la nuque**. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique



4 Pincez le haut du masque **sur la racine du nez**



5 Abaissez le **bas du masque** sous le menton



6 À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le **après quatre heures** ou **dès qu'il est mouillé**



7 Avant retrait du masque, friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou à défaut lavage à l'eau et au savon



8 Ôtez le masque en veillant **à ne toucher que les lacets/élastiques**. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut



9 Jetez le masque **dans une poubelle (DASRI ou filière disponible)**, puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique

Règles du port d'un appareil de protection respiratoire

Appareils de protections respiratoires (APR) ou encore masques de protection respiratoire filtrant type FFP : protection du porteur



IMPORTANT :

Port de gants et lunettes de sécurité doivent être associés lors des gestes à risque (cf recto de l'affiche)



1 Repérer le haut (barrette nasale)



2 Passer les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles



3 Vérifier que le masque couvre bien le menton



4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez



5 Testez l'étanchéité : couvrir le masque avec une feuille en plastique et inspirer ; le masque doit se plaquer sur le visage



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques

En situation de pénurie, et à titre exceptionnel, l'utilisation de masques FFP périmés peut être autorisée en respectant les conditions suivantes :

- ▶ Vérifier l'intégrité des conditionnements
- ▶ Vérifier l'apparence (couleur d'origine) du masque
- ▶ Vérifier la **solidité des élastiques** et de la barrette nasale de maintien du masque
- ▶ Essai d'ajustement du masque sur le visage (Fit-check)

Comment le GHT s'organise pour prendre en charge les patients COVID-19 ?



Une organisation sanitaire exceptionnelle a été déployée pour répondre à l'enjeu épidémique en s'appuyant sur les ressources de l'établissement pivot, le CHAN.

Une cellule de crise placée sous la responsabilité du Directeur et du Président de CME est installée depuis plusieurs jours. Elle est notamment chargée de diffuser régulièrement auprès du personnel hospitalier les recommandations émises en fonction de l'évolution de la crise sur le territoire de la Nièvre et des directives nationales en vigueur. Les réunions institutionnelles non indispensables sont annulées. A la fin du mois de mars, 15 lits de réanimation sont opérationnels. Une unité de 18 chambres individuelles pour les patients suspects d'infection, en attente de résultat, a été mise en place. Une autre unité Covid-19 de 22 chambres individuelles pour les patients positifs est également opérationnelle. En cas d'évolution de la situation sur le territoire, pour éviter la saturation des capacités de l'établissement pivot, les autres centres hospitaliers pourront être amenés à mettre en place des parcours spécifiques Covid-19 et/ou constituer également des unités Covid-19. Déjà une coopération entre les établissements est en place. Celle-ci permet d'élaborer une expertise collective et partagée des actions de terrain ce qui facilitera demain les transferts éventuels de patients entre nos établissements. Aussi pour permettre cette organisation, une large déprogrammation de toutes les activités chirurgicales ou médicales non urgentes, sans préjudice de perte de chance pour nos patients, a été réalisée. Cette déprogrammation nous a permis ainsi d'augmenter très significativement notre capacité de soins critiques. Nous avons aujourd'hui comme priorité l'accueil des patients « Covid-19 » sur le site du CHAN, en affectant les soignants et les matériels nécessaires.

Plus largement, il convient de souligner le pilotage régional de ces organisations territoriales qui est assuré par l'ARS BFC. Cela permet notamment d'optimiser les ressources de l'offre de soins tant dans le secteur ambulatoire qu'au niveau des établissements de santé ou des établissements médico-sociaux.

Face à l'urgence de la situation l'Agence Régionale de Santé lance une plateforme digitale qui permet à des étudiants, professionnels de santé et retraités volontaires de venir massivement et rapidement en renfort des établissements de santé et médico-sociaux.

www.renfort-covid.fr



REMERCIEMENTS

De nombreux commerçants, un primeur, un maraicher, nous apportent leur soutien au quotidien en nous livrant à toutes heures de la journée ou de la nuit, des pizzas, du pain, des viennoiseries, des fruits et des légumes. Nous souhaitons remercier chaleureusement tous les contributeurs à ces élans de solidarité et de générosité qui, à leur manière, oeuvrent à vous aider à sauver des vies.

